

Renseignements sur les Alcooliques anonymes

À l'intention de toute nouvelle personne chez les AA À l'intention de quiconque réfère quelqu'un aux AA

Ces informations s'adressent tant aux personnes qui ont un problème d'alcool qu'à celles qui connaissent des gens ayant peut-être un tel problème. La plupart de ces renseignements sont présentés avec plus de détails dans les publications d'AA World Services, Inc. Ce document vous renseigne sur ce que l'on peut attendre des Alcooliques anonymes en décrivant ce que sont les AA, ce que font les AA et ce qu'ils *ne* font pas.

Ce que sont les AA

Les Alcooliques anonymes sont une association internationale d'hommes et de femmes ayant déjà eu un problème d'alcool. Une association non professionnelle, autosuffisante, multiraciale, apolitique, disponible presque partout. Il n'y a aucune condition d'âge ou d'instruction. Quiconque veut régler son problème d'alcool peut en devenir membre.

L'unicité de but et les problèmes autres que l'alcool

L'alcoolisme et la toxicomanie sont souvent définis comme des « abus de substance » ou des « dépendances chimiques ». En conséquence, on réfère souvent les alcooliques et les non-alcooliques aux AA, et on les encourage à assister aux réunions ou à devenir membres des AA. Toute personne peut assister aux réunions *ouvertes* des AA mais seules celles ayant un problème d'alcool peuvent assister aux réunions *fermées* ou devenir membres des AA.

Un psychiatre réputé, qui a siégé comme administrateur non alcoolique du Conseil des Services généraux des AA, a déclaré ce qui suit : « L'unicité de but est essentielle au traitement efficace de l'alcoolisme. Si on insiste tellement sur la question, au point d'exagérer, c'est pour vaincre le déni. Le déni associé à l'alcoolisme est rusé, déroutant et puissant, en plus d'affecter le patient, ceux qui lui viennent en aide et la communauté. À moins de mettre sans cesse l'alcoolisme au premier plan, d'autres sujets usurperont l'attention de tous les intéressés. »

Ce que *fait* le mouvement des AA

1. Les membres des AA partagent leur expérience avec tous ceux et celles qui ont besoin d'aide concernant leur problème d'alcool ; ils accueillent ou « parrainent » personnellement l'alcoolique arrivant chez les AA, peu importe d'où il vient.
2. Le programme des AA, exposé dans nos Douze Étapes, offre à l'alcoolique un moyen de mener une vie satisfaisante sans alcool.
3. Ce programme est étudié aux réunions de groupes des AA :
 - a) Réunions ouvertes avec *conférencier* — ouvertes aux alcooliques et aux non-alcooliques. (L'assistance à une réunion des AA ouverte est la meilleure manière d'apprendre ce que sont les AA, ce qu'ils font et ce qu'ils ne font pas.) Dans les réunions avec conférencier, des membres des AA racontent leur vécu, décrivent leurs expériences avec l'alcool, leur rencontre avec les AA et les changements survenus dans leur vie grâce aux Alcooliques anonymes.
 - b) Réunions ouvertes avec *discussion* — un membre parle brièvement de son expérience avec l'alcool, puis dirige la discussion vers le rétablissement chez les AA ou vers tout problème relié à l'alcool suggéré par quelqu'un. (*Les réunions fermées sont réservées aux membres des AA ou à toute personne qui pourrait avoir un problème.*)
 - c) Réunions fermées avec discussion — se passent exactement comme les réunions ouvertes avec discussion, mais sont réservées aux alcooliques ou aux membres potentiels.
 - d) Réunions sur les Étapes (habituellement fermées) — étude de l'une ou l'autre des Douze Étapes.
 - e) Les membres des AA amènent aussi des réunions dans les centres correctionnels et de traitement.
 - f) On peut inviter des membres des AA à animer des réunions d'information sur les AA dans le cadre de programmes tels qu'A.S.A.P. (Alcohol Safety Action Project) ou DWI (Conduite en état d'ébriété). Ces réunions d'information *sur* les AA *ne* sont pas des réunions régulières de groupes des AA.

Ce que *ne* fait pas le mouvement des AA

1. Ne fournit pas la motivation de départ pour que les alcooliques se rétablissent.
2. Ne sollicite pas les membres.
3. N'entreprend ni ne parraine de recherche.
4. Ne tient pas de registre de membres ou de dossiers de cas personnels.
5. Ne prend pas part aux « conseils » d'organismes sociaux.
6. N'exerce ni surveillance ni contrôle sur ses membres.
7. Ne fait ni diagnostic ni pronostic médical ou psychologique.
8. Ne procure ni services de désintoxication ou de soins infirmiers, ni hospitalisation, ni médicaments, ni traitements médicaux ou psychiatriques.
9. N'offre pas de services religieux.

10. N'organise pas de campagnes d'information sur l'alcool.
11. Ne procure ni hébergement, ni nourriture, ni vêtements, ni emplois, ni argent, ni aucun autre service social.
12. Ne fournit aucun service d'orientation familiale ou professionnelle.
13. N'accepte aucun argent pour ses services, ni de contributions venant de sources extérieures aux AA.
14. Ne fournit pas de lettres de référence aux commissions de libération conditionnelle, aux avocats, aux représentants des tribunaux, aux agences sociales, aux employeurs et autres.

Les membres envoyés par les tribunaux et les centres de traitement

Ces dernières années, les groupes des AA ont accueilli un flot de nouveaux membres envoyés par les tribunaux et les centres de traitement. Certains sont venus chez les AA d'eux-mêmes, d'autres ont fait l'objet d'une certaine pression. Dans notre brochure intitulée *Collaboration des membres des AA*, on peut lire ceci :

Nous ne pouvons exercer de discrimination à l'égard d'*aucun* futur membre des AA, homme ou femme, même s'il vient à nous sur ordre du tribunal, d'un employeur ou de tout autre organisme.

Bien que la force de notre Mouvement repose sur l'adhésion volontaire des membres des AA, plusieurs d'entre nous ont d'abord assisté à des réunions parce qu'ils y étaient forcés, soit par quelqu'un d'autre ou par leur malaise intérieur. Le contact constant avec les AA nous a rendus conscients de la vraie nature de notre maladie... Ce qui préoccupe les AA, ce n'est pas de savoir qui nous a envoyé la personne. Ce qui nous intéresse, c'est la personne qui a un problème d'alcool... Nous ne pouvons pas prédire qui va se rétablir, pas plus que nous ne pouvons décider de la façon dont un autre alcoolique devrait chercher à se rétablir.

La preuve de présence aux réunions

Parfois, le tribunal demande la preuve de présence aux réunions des AA.

Des groupes, avec le consentement du futur membre, font signer ou parapher par le secrétaire du groupe la fiche fournie par la cour avec une enveloppe à son adresse. La personne référée y ajoute son identification et retourne la fiche comme preuve de sa présence.

D'autres groupes coopèrent différemment. Il n'y a aucune règle définie. La nature et le degré d'engagement dans cette procédure sont laissés à la discrétion de chaque groupe.

Cette preuve de présence aux réunions *ne fait pas* partie de la procédure AA. Chaque groupe est autonome et a le droit de choisir s'il signe ou non des fiches de tribunaux. Dans certaines régions, les personnes qui assistent à une réunion se rapportent elles-mêmes, à la demande de l'organisme qui les envoie, évitant ainsi de briser l'anonymat des membres des AA.

Publications

Les publications des AA approuvées par la Conférence sont disponibles en français et en espagnol. Pour recevoir des exemplaires additionnels de ce document ou notre catalogue des publications, veuillez écrire ou téléphoner au Bureau des Services généraux.

Le A.A. Grapevine, une revue internationale mensuelle – aussi appelée « notre réunion par écrit » publie des articles intéressants sur le rétablissement de l'alcoolisme venant surtout de la plume de membres des AA. C'est une introduction utile et un lien constant vers la diversité du mouvement des AA, et une mine d'expérience de rétablissement. La revue en langue espagnole La Viña est publiée à tous les deux mois.

Pour des informations sur le Grapevine ou pour un abonnement au Grapevine ou à la Viña : (212) 870-3404 ; fax (212) 870-3301 ; site Web : www.aagrapevine.org.

Conclusion

L'objectif primordial des AA est de transmettre notre message de rétablissement à l'alcoolique qui cherche de l'aide. Presque tous les traitements contre l'alcoolisme visent à aider l'alcoolique à rester abstinent. Peu importe la route suivie, nous allons tous dans la même direction : le rétablissement de l'alcoolique. Ensemble, nous pouvons accomplir ce qu'aucun de nous ne peut faire seul. Nous pouvons être une source d'expérience personnelle et un support constant pour les alcooliques en rétablissement.

A.A. World Services, Inc., Box 459, Grand Central Station,
New York, NY 10163. Tél : (212) 870-3400. www.aa.org